UNIVERSITÉ D'AVIGNON
UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ ÉLECTORAL (SAJ) N°2017-26

PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DU COLLÈGE BIATSS AU CONSEIL D'UFR SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, livres VI et VII, et notamment les articles D 719-1 à D 719-40, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ainsi que des modalités de recours contre les élections,
- Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés en date du 27 juin 2017,
- Vu les statuts de l'UFR-ip STS approuvés par le conseil d'administration du 14 décembre 2010,
- Vu l'arrêté électoral (SAJ) n° 2017-14 du 18 octobre 2017 relatif à l'organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège BIATSS au conseil d'UFR STS,
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 28 novembre 2017.

ARRÊTE

Article 1er :

Sont proclamés les résultats du scrutin pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège BIATSS au conseil d'UFR STS qui a eu lieu le 28 novembre 2017.

La proclamation des résultats est jointe au présent arrêté qui sera publié conformément aux dispositions prévues à l'article 19 de l'arrêté électoral n°2017-14 du 18 octobre 2017 susvisé.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 30 novembre 2017

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE 74, rue Louis Pasteur 84029 AVIGNON CEDEX 1

Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
Campus Hannah Arendt
Site centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43
service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr
http://www.univ-avignon.fr

Pièce jointe : Proclamation des résultats collège BIATSS

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

PROCLAMATION DES RÉSULTATS
ÉLECTION PARTIELLE AU CONSEIL D'UFR STS
COLLÈGE BIATSS

RÉSULTATS du SCRUTIN du 28 novembre 2017

Nombre d'électeurs inscrits :	53
Nombre de votants:	31
Bulletins blancs et nuls :	1
Suffrages exprimés :	30
Nombre de sièges titulaires à pourvoir	1

CANDIDATE	SUFFRAGES OBTENUS
ANDRE Fanny	30

EST PROCLAMÉE ÉLUE :

ANDRE Fanny

Fait à Avignon, le 30 novembre 2017

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE 74, rue Louis Pasteur 84029 AVIGNON CEDEX 1

Philippe ELLERKAMP